FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de création: 19 sept. 2024
Révisé le: 21 oct. 2026
Version: 2, remplace la version 1

Qualität für's Handwerk

7511 Alfa Silicone pour plombiers

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

7511 Alfa Silicone pour plombiers

N° de l´article:

75110310K

* **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage de la substance/du mélange:

produit d'étanchéité

* **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH
Ferdinand-Porsche-Str. 10
73479 Ellwangen
Germany
Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05
Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25
E-mail: kontakt@alfa-direkt.de
Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

* **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* **2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers	
EUH208	Contient N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence	
P102	Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* **3.2. Mélanges**

Description:

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux

7511 Alfa Silicone pour plombiers

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-46-7 N°CE: 265-148-2	**Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte mittlere** La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	0 – < 10 %
n°CAS: 37859-55-5 N°CE: 484-460-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120004323-76	**2-Pentanone, 2,2',2''-[O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime]** Acute Tox. 4 (H302), Eye Irrit. 2 (H319) Attention **Estimation de la toxicité aiguë** ETA (par voie orale) 500 mg/kg	1 – < 4 %
n°CAS: 1760-24-3 N°CE: 217-164-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119970215-39	**N-(3-(Triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine** Eye Dam. 1 (H318), Skin Sens. 1 (H317) Danger **Estimation de la toxicité aiguë** ETA (par voie orale) 2 995 mg/kg ETA (dermique) > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, vapeur) 1,49 – 2,44 mg/L ETA (inhalation, poussières/brouillard) 1,49 – 2,44 mg/L **Indications diverses:** Le libellé des mentions de danger mentionnées figure á la section 16.	0 – < 1 %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* **4.1. Description des mesures de premiers secours**

En cas d'inhalation:
Aérer la pièce, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas de contact avec la peau:
Laver immédiatement á l'eau et au savon, puis rincer abondamment.

Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant plusieurs minutes.

En cas d'ingestion:
En cas de persistance des symptômes, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

5.3. Conseils aux pompiers
Mettre un appareil de protection respiratoire.

5.4. Indications diverses
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:
Non requis.

6.1.2. Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts, les euax de surface ou les euax souterraines.

* **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour le nettoyage:
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures de protection

Précautions de manipulation:
Si elle est utilisée correctement, aucune mesure particulière n'est requise.

Mesures de protection incendie:
Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

* **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients:
Conserver uniquement dans son emballage d'origine.

Informations sur l'entreposage commun:
Non requis.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
DFG (DE) à partir de 2 juil. 2024	**Silicon dioxide** n°CAS: 112945-52-5 N°CE: 231-545-4	① 0,02 mg/m³ ② 0,16 mg/m³ ⑤ (alveolengängige Fraktion)
TRGS 900 (DE) à partir de 18 juin 2024	**Silicon dioxide** n°CAS: 112945-52-5 N°CE: 231-545-4	① 1 mg/m³ ② 8 mg/m³ ⑤ (einatembare Fraktion) AGS, 2, Y

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

* **8.2. Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas plus de détails. Voir la section 7. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Non requis.

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Caoutchouc butyle
Epaisseur du matériau des gants: 0,3 mm, Temps de pénétration >480 min, NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration >60 min, Epaisseur du matériau des gants: 0,1 mm

Protection respiratoire:

Non requis.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect

État physique: Liquide
Forme: Pâte
Couleur: transparent
Odeur: caractéristique
inflammabilité: Non

7511 Alfa Silicone pour plombiers

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	*Aucune donnée disponible*		
Point de fusion	*Aucune donnée disponible*		
Point de congélation	*Aucune donnée disponible*		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	*Aucune donnée disponible*		
Point d'éclair	*non applicable*		
Taux d'évaporation	*Aucune donnée disponible*		
Température d'auto-inflammation	*non applicable*		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	*Aucune donnée disponible*		
Pression de vapeur	*Aucune donnée disponible*		
Densité de la vapeur	*Aucune donnée disponible*		
Densité	*Aucune donnée disponible*		
Densité apparente	*non applicable*		
Solubilité dans l'eau	facilement soluble		
Viscosité, dynamique	*Aucune donnée disponible*		
Viscosité, cinématique	20,5 mm²/s	40 °C	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

* **10.1. Réactivité**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition en cas d'utilisation conforme.

* **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

* **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:
Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* **12.1. Toxicité**
Aucune donnée disponible

* **12.2. Persistance et dégradabilité**
Aucune donnée disponible

* **12.3. Potentiel de bioaccumulation**
Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible

* **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**
Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes
Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau ou les égouts.

7511 Alfa Silicone pour plombiers

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets conformément á la réglementation en vigueur.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code des déchets conditionnement

15 01 02	Emballages en matière plastique

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

15.1.2. Directives nationales

[DE] Directives nationales

Classe risque aquatique

WGK:

1 - Présente un faible danger pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

* **16.1. Indications de changement**

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des mesures de premiers secours
5.1.	Moyens d'extinction
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.1.	Réactivité
10.3.	Possibilité de réactions dangereuses
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
12.1.	Toxicité
12.2.	Persistance et dégradabilité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes
16.5.	Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

* **16.2. Abréviations et acronymes**

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
AVV	Ordonnance de transfert de déchets (DE)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EAK	European Waste Catalogue
EG	Communauté européenne
EN	Norme européenne
EU	Union européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC_{50}	Concentration létale médiane

LD_{50}	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Tox.	Toxicité
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* **16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15**

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.